

Tous différents, tous égaux

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. C'est du moins un principe énoncé dans l'article 1er de la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée en 1948, ainsi que dans la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989. Encore souvent, ce principe d'égalité n'est pas respecté.

Si nous sommes tous égaux, nous sommes aussi tous différents et il est important de comprendre et de connaître ces différences afin que cette égalité puisse être appliquée.

Le respect de la différence passe par l'apprentissage de la tolérance, du vivre ensemble et du respect des limites et des compétences de chacun. Lorsqu'une personne est traitée de façon particulière du fait de sa différence et que cela lui nuit, il s'agit alors de discrimination.

Les préjugés sont des opinions préconçues que l'on a sur quelqu'un, qui ne reposent sur aucun fait avéré mais sur des généralisations sans fondement.

La discrimination est le fait de traiter une personne ou un groupe de façon particulière et de porter ainsi préjudice au principe d'égalité.

Les préjugés peuvent conduire à la discrimination car ces idées toutes faites sont souvent transmises de façon inconsciente à travers une culture et rendent moins visible la différence de traitement qui conduit à la discrimination.

La discrimination positive est une exception faite au respect de l'égalité, dans le but de favoriser une personne ou un groupe ayant subi précédemment des inégalités afin de l'aider à retrouver sa place légitime dans la société.

La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) est un traité international adopté à l'unanimité le 20 novembre 1989 par l'Assemblée générale des Nations unies et ratifié par 193 pays. **Elle définit l'ensemble des droits de l'enfant et tous les pays qui la ratifient s'engagent à respecter ces droits.**

La CIDE repose sur 4 grands principes :

- la non-discrimination,
- l'intérêt supérieur de l'enfant,
- la survie et le développement de l'enfant,
- la participation.

La non-discrimination est donc une valeur fondamentale de ce traité. Elle fait l'objet de l'article 2 : « *Tous les droits énoncés par la Convention doivent être accordés à tous les enfants, filles et garçons, quelle que*

soit leur origine ou celle de leurs parents. Les États s'engagent à ne pas violer ces droits et à les faire respecter pour tous les enfants. »

De même, l'article 29 définit que l'éducation des enfants doit viser à les préparer à assumer leurs responsabilités dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité et d'amitié entre tous.

La France a ratifié la CIDE le 7 août 1990.

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen adoptée par la France en 1789 commence par la phrase : « Les hommes naissent libres et égaux en droit ». C'est un premier pas important vers le respect de l'égalité.

L'article 225-1 du Code pénal indique les critères de discrimination comme « toute distinction opérée entre les personnes physiques à raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de leur patronyme, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée ».

L'Unicef est chargé de veiller au respect des droits de l'enfant et sensibilise les États à ces droits. Il agit particulièrement en faveur de l'éducation des filles et de la scolarisation des enfants handicapés.

J'ai tout compris ?

Lister 5 mots clés chacun et justifier

Reformuler avec ses propres mots les mots de vocabulaire suivants :

Discrimination :

Préjugé :

Stéréotype :

Diversité :

Tolérance :

Textes à trou :

- 1) L'..... est chargé de veiller au respect des droits de l'enfant et sensibilise les États à ces droits.

- 2) La adoptée par la France en 1789 commence par la phrase : « Les hommes naissent et en droit ». C'est un premier pas important vers le respect de l'égalité.

- 3) La (CIDE) est un traité international adopté à l'unanimité le 20 novembre 1989 par l'Assemblée générale des Nations unies et ratifié par 193 pays. Elle définit l'ensemble des droits de l'enfant et tous les pays qui la ratifient s'engagent à ces droits.

Réalisation d'une production finale

Quoi ?

Comment ?